



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

MW/PR

P.V. FRP 04

Commission de la Force publique

Procès-verbal de la réunion du 11 mars 2014

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 27 février 2014
2. 6394 Projet de loi portant approbation
 - de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République française, concernant la mise en place et l'exploitation d'un centre commun de coopération policière et douanière dans la zone frontalière commune, signé à Luxembourg le 24 octobre 2008 ;
 - de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française relatif à la coopération dans leurs zones frontalières entre les autorités de police et les autorités douanières, signé à Luxembourg le 15 octobre 2001
 - Rapportrice : Madame Claudia Dall'Agnol
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Félix Eischen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen (en rempl. de M. Léon Gloden), M. Fernand Kartheiser, M. Alexander Krieps

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Alex Bodry, M. Henri Kox

*

Présidence : Mme Claudia Dall'Agnol, Présidente de la Commission

*

1. Approbation d'un projet de procès-verbal

Le projet de procès-verbal ne donne pas lieu à observation et est approuvé.

2. Projet de loi 6394

Suite à quelques explications par Madame la Présidente-Rapportrice, un député souligne que le projet de loi formalise une institution qui existe depuis des années. Le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) sert ainsi de modèle en Europe. Cette précision ne figure cependant pas dans le projet de rapport, de même qu'une référence au programme de Stockholm¹. Ces éléments pourront alors être exposés oralement dans le cadre des interventions en séance plénière.

Le projet de rapport est adopté unanimement sans autre observation.

La Commission propose comme temps de parole le modèle de base.

3. Divers

Un député exprime le souhait que le ministre de la Défense soit invité à une réunion pour fournir à la Commission des explications détaillées sur le projet de loi 6648 portant création d'un lycée militaire d'enseignement secondaire à Ettelbruck, en insistant sur le volet militaire. Ce projet pourrait être examiné en réunions jointes avec la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Une députée demande de prévoir ces réunions à la plage fixe d'une des deux commissions.

D'autres membres de la Commission sont d'avis que les syndicats de police devraient être entendus en commission, en précisant que, du point de vue procédural, la Commission n'a pas à les inviter de sa propre initiative, mais répondra à leur demande afférente.

Luxembourg, le 13 mars 2014

Le Secrétaire-administrateur,
Marianne Weycker

La Présidente,
Claudia Dall'Agnol

¹ Cf. sur http://europa.eu/legislation_summaries/human_rights/fundamental_rights_within_european_union/l0034_fr.htm - « Le programme de Stockholm établit les priorités de l'Union européenne (UE) dans le **domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité** pour la période 2010-2014. Sur la lancée des résultats obtenus dans le cadre des programmes de Tampere et de La Haye, il vise à relever les défis futurs et à renforcer le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité au moyen d'actions qui mettent l'accent sur les intérêts et les besoins des citoyens. »